

## RÈGLES DE VIE

Les règles de vie sont établies en début de séjour et peuvent être modifiées et améliorées par le groupe après concertation et acceptation de l'équipe d'animation.

L'organisation de la **vie collective** est prise en charge par tous les participants (préparation des repas, vaisselle, rangement, courses,...).

Selon l'appréciation de l'équipe d'animation, des temps autonomes seront autorisés ponctuellement lorsque les jeunes auront fait la preuve de leur responsabilité et nécessiteront que des modalités claires soient fixées (créneaux horaires, rester en groupe,...)

L'usage abusif du **téléphone portable** peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour mais il est toléré uniquement sur les temps libres et il sera entreposé dans un lieu sûr durant la nuit. Il pourra être utilisé lors des activités pour des photos et des vidéos.

Après un sondage lors de la réunion séjour, la consommation de cigarette peut être tolérée après accord des parents avec des règles strictes et des créneaux limités dans un lieu défini.

Toute attitude agressive ou violente est proscrite afin que chacun puisse être respecté. La mixité est interdite dans les tentes, les douches et autres lieux d'intimité. Il est interdit d'acheter et/ou consommer de l'alcool ou de la drogue. En cas de non-respect des interdits fixés par la loi, l'éviction immédiate du séjour est possible entraînant ainsi un retour à Rezé au frais de la famille.

## LES NOUVELLES DU SÉJOUR

Des nouvelles du séjour avec quelques photos seront mises dans la rubrique «**news des séjours**» sur le site internet de l'association : [www.arpej-reze.asso.fr](http://www.arpej-reze.asso.fr) et sur un compte Instagram privé aux jeunes et à leurs familles.



## SÉJOURS À

## PONT D'GUILLY



- DU 22 AU 31 AOÛT -



## DÉPART ET ARRIVÉE

Nous vous attendons le **mardi dès 8h** sur le parking de Retz près de la médiathèque de Rezé pour un **départ à 8h30 précises**. L'équipe d'animation du séjour et un responsable de l'ARPEJ-Rezé seront disponibles pour répondre à toutes vos dernières questions.

Nous arriverons le **jeudi soir vers 18h** au parking de Retz. Nous vous invitons à reprendre le dossier de votre enfant et le traitement médical auprès du directeur.

## HÉBERGEMENT

Sur la **base de loisirs de Pont d'OUILLY**, le groupe est hébergé dans des tentes avec une chambre pour 3 personnes disposant de petits matelas individuels. Le campement est constitué d'une tente cuisine avec tout le matériel nécessaire (frigo, congélateur, réchauds,...) et d'une tente animation avec tout le confort (tables, bancs, malles jeux, livres,...)

## LES ACTIVITÉS

Les principales activités sont le tournage de courts-métrages, du canoë, du paddle, du tir à l'arc, du VTT, de l'accrobranche, des sorties, des baignades, des veillées à thème,... Le **programme d'activités** est susceptible d'être modifié en fonction des conditions météorologiques mais aussi selon les envies du groupe.

## PASS NAUTIQUE

Ce **pass nautique** (test d'aisance aquatique) doit être effectué en piscine et permet aux enfants et aux jeunes de participer à nos activités nautiques pour les séjours de cet été et ceux des années à venir. Vous pouvez contacter la piscine Victor Jara de Rezé pour obtenir un créneau afin d'effectuer le pass nautique.

## LE TROUSSEAU SPÉCIFIQUE

Une **liste indicative** des vêtements et accessoires à emporter pour le séjour vous sera fournie. Elle doit être glissée dans les bagages de votre enfant. Elle lui permettra de vérifier, à la fin du séjour qu'il n'oublie rien. Les vêtements non fragiles doivent être privilégiés. Pour les activités nautiques, il est nécessaire de se munir de vieilles baskets. Et pour les autres activités, il est conseillé d'apporter des chaussures fermées.

## OBJETS DE VALEURS

Nous préconisons de **ne pas apporter d'objets de valeur** (bijou, téléphone, montre, console et appareil photo). En cas de perte ou de vol, ils ne seront pas pris en charge par l'association.

## ARGENT DE POCHE

À priori, un jeune n'a pas besoin d'argent de poche puisque tout est compris dans le prix du séjour. Dans une enveloppe cachetée et nominative, l'argent que vous lui donnerez lui permettra d'acheter des souvenirs, des cartes postales,... En cas de perte ou de vol, **cette somme d'argent ne sera pas remboursée** par l'association.

## TRAITEMENT MÉDICAL

Si votre enfant suit un traitement médical, il est important de transmettre les **ordonnances** et les **médicaments** directement au/à la **directeur/trice** du séjour. Aucun médicament (paracétamol, sirop,...) ni produit (antimoustiques,...) ne doit être placé dans la valise de votre enfant.

En cas de maladie ou d'hospitalisation, l'association prendra en charge les frais médicaux et vous les rembourserez ensuite.

